

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025-028

Délégués titulaires :

Nombre : 82
Présents : 8

Délégués suppléants :

Nombre : 82
Présents : 0

Absents représentés : 0

Nombre de votants : 8

Date de convocation :
Vendredi 14 novembre 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 13 novembre 2025, (légalement convoquée le 7 novembre 2025) ; l'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à douze heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Samois-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Daniel DIDON, Hervé JOCHMANS, Pascale LELOT-BERDIER, Bruno MICHEL.

Secrétaire de séance : René CASCALES

OBJET : Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1, L. 2121-29, L. 2121-1 à L.2121-23, R 2121-9 et R 2121-10 ;

Considérant le vote du budget primitif 2026 au premier trimestre 2026 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le Président à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement (autre que les emprunts) de début d'année 2026, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2025, pour les chapitres et articles ci-après :

Compte M57	Proposition 2025	Ouverture 25% des crédits par anticipation au BP 2026
2031 Frais d'études	15 000 €	3 750 €
2051 Concessions, droits similaires	780 €	0 €
2088 Autres immobilisations	1 500 €	0 €
CHAPITRE 20	17 280€	3 750 €
Immobilisations incorporelles		
21351 Bâtiments publics (Installations générales)	249 484,44 €	15 000 €
2138 Autres constructions (Installations générales, agencements, aménagements des constructions)	0 €	15 000 €
215731 Matériel roulant	533 937,05 €	115 000 €
2158 Autres installations, matériel et outillage	270 000 €	123 285 €
2181 Installations générales, agencement et aménagements divers	19 738,96 €	5 000 €
21838 Autre matériel informatique	10 000 €	10 000 €
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000 €	2 500 €
2185 Matériel de téléphonie	1 580,28 €	400 €
CHAPITRE 21	1 094 740,73 €	286 185 €
Immobilisations corporelles		

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à procéder aux engagements, liquidations et mandatements des dépenses d'investissement par anticipation au budget 2026 pour les chapitres et articles énumérés ci-dessus.

AUTORISE le Président à inscrire les crédits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : 20/11/2025

Date d'affichage le : 20/11/2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.